

## Termes de Référence

### Appel à consultation

#### CAPITALISATION PROJET PILOTES FAMILLES D'ACCUEIL



<b>Mission</b>	Appui à la capitalisation du projet Pilotes familles d'accueil, porteur du projet : Fondation Amane pour la Protection de l'Enfance, programme HIMAYA.
<b>Type de contrat</b>	<b>Contrat de service institutionnel ou contrat individuel / national ou international</b>
<b>Durée</b>	40 jours étalés sur 4 mois (de Octobre 2018 à février 2019)
<b>Date de début</b>	Octobre 2018
<b>Date limite Propositions</b>	10 Octobre 2018 avant Midi
<b>Processus de sélection</b>	Appel à consultation

## CONTENU

1. Contexte de l'étude	2
1. Objectifs de l'étude	3
2. Parties Prenantes	4
3. Résultats	5
4. Chronogramme, Méthodologie & Tâches principales	5
5. Références non exhaustive de la Consultation	7
6. Jalons de Livraison & Paiements	7
7. Considérations éthiques	8
8. Expertises Requises & Profil du groupe de consultants	9
1. Dossier De L'offre	9
2. Evaluation Des Offres	10
3. Soumission et processus de sélection	11

### 1. Contexte de l'étude

Durant le cycle actuel 2017-2021, quatre réformes clés seront au cœur du programme du programme Protection de l'Enfance du bureau de l'UNICEF au Maroc la réforme de la justice, la mise en œuvre de dispositif territorial intégré de protection de l'enfance, le monitoring indépendant des droits de l'enfant et l'amorce d'une stratégie nationale de désinstitutionnalisation de la protection de remplacement incluant notamment le pilotage et le développement d'un dispositif national de placement en familles d'accueil. L'impact souhaité par le placement en familles d'accueil est que les enfants privés de protection familiale puissent se développer au meilleur de leurs potentiels au sein d'un cadre familial inclusif et protecteur et améliorent ainsi leurs chances de réussite et d'insertion socioprofessionnelle à l'âge adulte.

En effet, la convention internationale des droits de l'enfant cite dès son préambule que chaque enfant a le droit de grandir au sein d'une famille qui lui apporte affection, respect et sécurité et l'opportunité d'intégration sociale la plus naturelle. En 2005, s'ajoute l'observation générale no 7 de ladite convention concernant la petite enfance laquelle stipule que quand l'enfant grandit en dehors d'un cadre familial protecteur, le droit de l'enfant au développement est sérieusement compromis. Enfin, les lignes directrices des Nations Unies, relatives à la protection de remplacement pour les enfants, stipulent que si bien que tout était mis en œuvre pour le maintien ou le retour de l'enfant dans sa famille biologique ou élargie, s'avère impossible dans des délais appropriés, ou est jugé contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant, des solutions durables et définitives comme la Kafala devraient être envisagées. À défaut, La prise en charge de l'enfant au sein de sa communauté, par une famille d'accueil, devrait être encouragée, dans la mesure où elle permet une continuité dans la socialisation et le développement. La famille d'accueil est certes une des alternatives en vue du processus de désinstitutionnalisation, qui a montré ses bienfaits dans de nombreux pays.

Au Maroc malgré tous les efforts, le recours à l'institutionnalisation des enfants ayant perdu le soutien familial au détriment de l'accueil dans une famille est encore prédominant. On estime à près de 115 000<sup>1</sup> enfants marocains vivent dans des institutions au Maroc et sont privés de leur milieu familial (dont près de 102 000 vivant dans des EPS d'appui à la scolarisation Dar Talib(a)), principalement en raison de leur pauvreté, de leur abandon et/ou de leur handicap. Afin de parer à cette problématique de forte institutionnalisation de la protection de remplacement, l'état marocain, a prévu dans le cadre du plan national 2016-2020 de mise en œuvre de la politique publique intégrée de protection de l'enfance le développement d'un dispositif des familles d'accueil.

Il est à signaler que des initiatives innovantes et prometteuses, en termes de placement en famille d'accueil, sont mises en œuvre depuis 2013, par des associations nationales comme BAYTI et SOS Villages d'enfants, et plus récemment en 2017 la fondation Amane pour la protection de l'enfance (FAPE) de Taroudant, dans le cadre

---

<sup>1</sup> Statistiques 2016 de l'Entraide nationale

d'un partenariat développé avec l'UNICEF Maroc, inscrit dans le programme Himaya appuyé par UE et mis en œuvre par le bureau de l'UNICEF au Maroc avec le Ministère de la Justice et le Parquet.

Le projet mené avec l'association FAPE a pour objectifs principaux de développer et promouvoir le dispositif de familles d'accueil au sein et avec la participation de la communauté locale et de capitaliser le modèle d'intervention afin de pouvoir mener un plaidoyer argumenté vis-à-vis des acteurs institutionnels en faveur de l'adoption d'un cadre juridique national régissant le placement en familles d'accueil.

Plus concrètement le projet SSFA aura permis de faire bénéficier près de 30 enfants en contact avec la loi, des services d'évaluation de situation et d'adéquation du placement en familles d'accueil. A l'issue du processus de matching avec les familles sélectionnées, près d'une dizaine d'enfants d'entre eux auront bénéficié d'un placement en famille d'accueil. En amont, le projet a pu constituer une base de données de près de 50 familles d'accueil potentielles et validées à l'issue d'une série d'enquêtes et évaluations. Par ailleurs, le projet a également investi d'importants efforts dans le renforcement des capacités de 88 travailleurs sociaux et judiciaires, sur les procédures de placement en familles d'accueil, en étroite collaboration avec le partenaire historique de FAPE, Moroccan Children's Trust, une ONG britannique installée à Taroudant qui mobilise l'assistance technique adéquate pour la formation et la consolidation des outils de travail.

Par ailleurs le projet s'inscrit dans une démarche intégrée en travaillant étroitement avec les acteurs de la justice, incluant le soutien et la formation d'acteurs de la justice (Parquet/Tribunaux : juge des mineurs, la Cellule pour la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence de la province et les Délégués de Liberté Surveillée du Ministère Jeunesse et Sport) ainsi qu'avec les autres partenaires du secteur social : l'Entraide nationale et associations de prise en charge, notamment La Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance à Taroudant, les associations Tazzanine et Tigminou à Agadir et l'Association Anir à Inezgane.

La présente consultation vise la capitalisation des pilotes familles d'accueil mis en œuvre par FAPE incluant les mécanismes de Gatekeeping et de coordination. Il s'agit également d'aider l'association FAPE à pouvoir modéliser sa chaîne de résultats en l'appuyant dans le processus d'auto-évaluation des premiers résultats. Enfin, la capitalisation inclura aussi un benchmark national, notamment les autres membres du collectif familles d'accueil (dont FAPE est membre du comité de pilotage avec Bayti et SOS Villages d'enfants Maroc, les 2 autres associations pilotant également des programmes de familles d'accueil au Maroc) et la mise en harmonie avec les normes internationales reconnues.

Il est à rappeler que pour l'UNICEF, la capitalisation des partenariats avec la société civile est un enjeu stratégique afin de disposer de données, et d'analyses solides autour d'expériences concrètes et renforcer ainsi l'argumentaire en faveur des interventions de protection des enfants et jeunes auprès des décideurs et acteurs clés concernées. Au-delà de la capitalisation des bonnes pratiques portées par les acteurs de mise en œuvre, l'étape de capitalisation vise à analyser en profondeur les résultats achevés et les facteurs expliquant ces réussites, de manière à pouvoir les transmettre à une multitude d'acteurs agissant dans différentes régions et à des acteurs institutionnels et décideurs politiques.

## 1. Objectifs de l'étude

La mission de consultance a pour but principal de valoriser les savoir-faire et les bonnes pratiques développés durant le projet en les améliorant si nécessaire. Il s'agit donc d'appuyer l'association FAPE à consolider son expertise dans le placement en familles d'accueil en documentant et organisant les processus et outils développés en modes opératoires cohérents et alignés avec les normes internationales reconnues. Il est à préciser que la capitalisation inclura les mécanismes de Gatekeeping et préparation d'un projet de vie des enfants, le matching, le processus de placement, le recrutement, formation et soutien des familles. Il s'agira d'analyser et documenter les interventions, supports de travail, rôles et responsabilités des travailleurs sociaux, standards de qualité visés et mécanismes de coordination avec les acteurs locaux (sociaux, judiciaires et autres). Pour ce faire, la consultation se fixera également des objectifs spécifiques en termes de :

- 1- Renforcement des capacités du comité de suivi et acteurs clés impliqués aux démarches de capitalisation ;
- 2- Alignement des interventions avec les normes internationales reconnues ;
- 3- Documentation des modes opératoires, fiches de bonne pratique, modèle de théorie de changement, fiches de récits de vie des bénéficiaires des projets ainsi que d'autres supports adéquats pour mieux valoriser les expériences vécues et définir un mode de diffusion et de partage ;
- 4- Appui à la modélisation de la chaîne de résultats et de la mise en place de processus de suivi et évaluation des premiers résultats, en termes de stabilité, sécurité et bien-être impactant les enfants ayant bénéficié des services du projet ;
- 5- Proposition de recommandations pour améliorer et pérenniser le projet.

## 2. Parties Prenantes

Le/La consultant(e) travaillera de manière étroite avec les commanditaires de l'étude, en l'occurrence la section Protection de l'Enfance de l'UNICEF Maroc et l'association FAPE porteuse du projet avec ses partenaires.

Les rôles et responsabilités des parties prenantes sont comme suit :

### ▪ **FAPE et ses partenaires :**

Facilitent la collecte des informations à son niveau ainsi que les rencontres avec les parties prenantes du projet et visites de terrain des consultants et mettra à leur disposition les informations nécessaires pour que le travail puisse être réalisé dans les meilleures conditions.

Valident au fur et à mesure les différents livrables, en commençant par les canevas proposés pour la capitalisation et se chargent de la dissémination et appropriation en interne et contribuent également à leur dissémination en externe.

### ▪ **UNICEF :**

Assure un suivi technique à la réalisation de la capitalisation ainsi que la mobilisation des acteurs institutionnels et autres bailleurs de fonds et met à la disposition de l'équipe chargée de la capitalisation les informations et ressources requises et contribue à la diffusion des résultats de l'étude au niveau national et international.

### ▪ **Autres utilisateurs des documents de capitalisation :**

Les documents de capitalisation produits à l'issue de la mission seront également destinés aux bailleurs de fonds actuels, EU pour HIMAYA, à d'autres bailleurs de fonds potentiels, aux acteurs institutionnels, aux autres acteurs associatifs désirant également développer des pilotes de familles d'accueil ainsi qu'au grand Public.

### ▪ **Le/La consultant(e):**

Assume la responsabilité globale du processus de la capitalisation, de la revue documentaire et la préparation de l'approche méthodologique et canevas de capitalisation jusqu'à la production et la présentation du rapport final. En conséquence, il/elle sera le garant de la qualité des livrables de la capitalisation et travailleront de manière étroite avec les équipes des associations porteuses des projets et de la section protection de l'UNICEF, tout en assurant la coordination globale de la réalisation de l'étude.

Plus concrètement, Le/la consultant(e) aura pour mandat de :

- Préparer une synthèse documentaire, basée sur des benchmarks (nationaux ou internationaux) pertinents.
- Elaborer et faire adopter par les parties prenantes ci-dessus listés la méthodologie de la capitalisation (un plan de travail, des canevas de collecte et ensuite de présentation des données et des outils de collecte des données...).
- Assurer le recrutement et la formation, si cela semble nécessaire, d'assistants, spécifiquement adaptés aux thématiques ou au type d'entretiens qu'ils auront à réaliser.
- Organiser et superviser les opérations de collecte des données.
- Collecter directement des données auprès de certains interlocuteurs.
- Traiter et analyser les données collectées.
- Rédiger et présenter aux parties prenantes un rapport préliminaire de la capitalisation pour commentaire et validation.

- Rédiger et déposer le rapport final en intégrant leurs observations.
- Présenter les résultats lors d'ateliers de restitution.

### 3. Résultats

Plus concrètement, Le/la consultant(e) sera donc amené.e à délivrer les résultats attendus suivants :

- 15 acteurs sont formés sur la capitalisation et sur les normes internationales de placement en familles d'accueil et un processus de suivi et capitalisation est mis en place au sein des associations porteuses de projet ;
- Les modes opératoires et outils correspondants sont analysés, améliorés et documentés ;
- Les kits de formation des travailleurs sociaux et des familles, sont analysés, améliorés et documentés ;
- Les chaînes de résultats et indicateurs sont identifiés et documentés ;
- Les acquis développés, les problèmes rencontrés durant la mise en œuvre du projet sont identifiés et des enseignements tirés de l'expérience sont soulevés et des témoignages pertinents sont documentés ;
- Des orientations et recommandations pour la pérennisation des approches sont proposées.

### 4. Chronogramme, Méthodologie & Tâches principales

La mission de l'équipe du consultant.e débutera le mois de octobre 2018 pour une durée totale de 4 mois. La consultation estimée à 40 jours et prévoit une collecte de données sur le site de FAPE au niveau de Taroudant, mais également au niveau des sites des associations de BAYTI et SOS Villages d'enfants (Casablanca, Agadir).

Le consultant devra appliquer des approches créatives et interactives d'apprentissage actif des adultes pour générer une participation optimale de tous les participants, notamment en :

- Présentant de nouvelles idées de manière respectueuse avec ce que les apprenants connaissent et font ;
- Habilitant les participants à découvrir les idées par eux-mêmes ;
- Permettant à tous les participants de parler, de discuter et de pratiquer ;
- Aidant les participants à regarder d'un point de vue différent les causes et les croyances sous-jacentes ;
- Inspirant les apprenants à prendre des mesures et à résoudre des problèmes.

Pour mener à bien sa mission, le/la consultant(e) planifiera l'intervention en tenant compte des 6 phases suivantes :

#### a. Revue documentaire

Une revue documentaire, national et international, concernant les normes reconnues de placement en famille d'accueil et concernant également les projets mis en œuvre est réalisée. Le but est d'avoir un cadre normatif en parallèle à la compilation des documents de projet et tous les rapports d'activités et supports réalisés.

La revue documentaire pourra débuter à distance et sera sanctionnée par une réunion de briefing avec l'ensemble des parties prenantes pour valider cette étape et les points à ressortir pour la suite de la capitalisation. A cet effet, l'UNICEF et FAPE rendront disponible les documents actualisés de projets plus les rapports de progrès et une fiche de présentation des réalisations.

#### b. Conception de la méthodologie

Cette phase est consacrée à la structuration du processus de la capitalisation. A ce stade, le/la consultant.e doit développer l'approche méthodologique et définir les outils appropriés pour la collecte et l'analyse des données. Le rapport méthodologique, qui sera présenté au comité de suivi pour validation, inclura en plus du rapport de synthèse de la revue documentaire :

- Le périmètre de la capitalisation retenu concernant l'ensemble des questions auxquelles elle doit répondre (objectifs, résultats, livrables...);

- L'approche suivie, les modalités de mise en place, les canevas de collecte des données pour la capitalisation ;
- La liste des coordonnées complètes des acteurs identifiés et/ou rencontrés (nom de l'organisme et statut, situation de l'organisme par rapport à la thématique, nom et titre de la personne de contact, adresse, n° de téléphone, n° de portable, et tous autres renseignements utiles).
- Le chronogramme de réalisation de l'étude.

Le/la consultant(e) indiquera clairement dans le rapport méthodologique quels produits intermédiaires et quels produits finaux résulteront de son travail, qui sera associé à leur production et pourquoi ces produits lui paraissent les plus appropriés sous le format proposé. Il/elle précisera également qui sera impliqué et avec quels rôles et responsabilités (concernant le contenu, la mise en forme, la révision, etc.).

### **c. Atelier de formation sur la capitalisation**

Pour la préparation de la formation sur la capitalisation, le consultant procédera ensuite à des discussions ou réunions bilatérales avec l'UNICEF et les partenaires en utilisant les moyens télématiques nécessaires, afin d'identifier le type de rôles et de responsabilités des acteurs à former et les besoins et capacités à renforcer qui devront être couverts à la fois dans la conception du programme de formation et lors de sa prestation. Le consultant développera les outils pour l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités. Il s'agira de :

- Suggérer une liste de 10-15 participants à retenir en qualité des personnes ressources pour le déroulement de la capitalisation ;
- Identifier les besoins en matière de préparation et facilitation des ateliers de formation;
- Développer l'agenda de l'atelier et les plans des sessions;
- Préparer les documents pour les participants et les présentations.

### **d. Collecte, analyse des données et rapport préliminaire**

Le/la consultant(e) sera appelé(e) à mettre en œuvre la collecte de données selon la méthodologie et chronogramme adoptés. A noter qu'au niveau de cette étape, il/elle sera amené.e à participer dans les réunions du comité de suivi qui suivra le déroulement de la consultation et à animer des ateliers, focus groups en présence d'un des membres des associations porteuses des projets et/ou de l'UNICEF, à réaliser des entretiens individuels avec les partenaires, si jugé nécessaire et à rédiger les rapports des ateliers, focus groups, entretiens...

La phase de collecte et d'analyse préliminaire des données se fera avec l'engagement ponctuel du consultant pour orienter et encadrer les personnes ressources formées pour la collecte des données. Ensuite, le consultant soutiendra ces personnes ressources pour l'organisation et la facilitation de trois ateliers de capitalisation : le premier sur les modes opératoires, le second sur les réalisations et chaînes de résultats et le troisième sur les processus de formation des travailleurs sociaux et des familles.

Ensuite Le/la consultant(e) soumettra un rapport préliminaire au comité de suivi, qui y apportera ses ajustements et commentaires avant l'atelier de restitution final. Il est prévu que les premiers résultats de la capitalisation doivent être prêts mi- novembre, afin de les présenter lors d'une conférence nationale.

L'évaluation participative des réalisations retenues inclura le recueil d'histoires à succès. Pour la rédaction des histoires, le consultant tiendra compte de la structure suivante : Contexte, Donner si possible des statistiques récentes, Décrire les manifestations du problème, si possible les influences culturelles, sociales, politiques, économiques, etc. ; Dire ce qui est fait, comment cela a été fait, les actions menées par les parties prenantes ; Présenter les résultats déjà obtenus et /ou les résultats à terme, les perspectives en termes de développement de capacités (matérielles, techniques, financières), les mécanismes mis en place pour la durabilité du proje, etc.

### e. Ateliers de restitution

L'objectif est de présenter le rapport préliminaire y compris les résultats principaux identifiés lors d'un atelier participatif avec les porteurs de projet et aussi avec les différents acteurs impliqués. Les commentaires et recommandations retenus à l'issue des discussions lors de ces ateliers devront être pris en compte par le consultant dans la version finale du rapport.

Suite à la restitution au comité de suivi des résultats préliminaires le/la consultant.e continuera le travail d'analyse des données initié dans la phase de collecte de donnée sur le terrain et préparera le projet de rapport final en tenant en compte les remarques et commentaires émis par le comité de suivi dans ladite réunion de débriefing.

### f. Rapport final

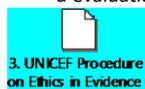
Le document de capitalisation final sera produit, imprimé et partagé avec l'ensemble des partenaires et inclura un résumé exécutif, une introduction, une présentation de la méthodologie employée, une analyse des résultats observés, les leçons apprises et les recommandations et propositions d'améliorations, les limites de l'étude.

Outre il devra être rédigé avec un angle éditorial clair et une présentation attractive et accompagnée d'images et photos prises par le consultant sur la base de commentaires de partenaires des illustrations graphiques et des annexes incluant en exhaustivité l'ensemble des outils et documents de travail utilisés pour l'intervention de placement en familles d'accueil.

La langue des travaux (ateliers, focus groups, entretiens...) sera probablement l'arabe, ou bien le français ou l'anglais avec une traduction de support en arabe et celle de production/rédaction (Note technique, méthodologie, outil, rapports...) est le français, plus la traduction d'une version résumée du rapport final (2/3 pages) en arabe et en anglais.

## 5. Références non exhaustive de la Consultation

- Convention des Droit de l'Enfants et Lignes directrices des nations unies pour la protection de remplacement
- Code de la famille, 2004, Loi 15.01 relative à la Kafala des enfants abandonnés, Loi 14-05 (65-15) pour les établissements de protection sociale,
- Charte UNICEF, Données enfants,
- Document de la Politique publique intégrée de protection de l'enfance et son programme de mise en oeuvre, MSFFDS, 2015
- La Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance et UNICEF (2010) Enfance abandonnée au Maroc Ampleur, état des lieux juridique et social, prise en charge, vécus, La Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance et UNICEF, Maroc
- Etude nationale sur les enfants en situation de handicap abandonnés dans des institutions au Maroc, menée par Handicap International en 2014
- Hajji Kchirid, A. et Yoro, A. (2014) Situation des enfants et des femmes au Maroc, Analyse selon l'approche équité, Observatoire National des Droits de l'Enfants et UNICEF, Maroc.
- Diagnostic sur l'institutionnalisation des enfants au Maroc, 2015 (non publié)
- Etude INSAF, avec l'appui d'ONU Femmes sur les mères célibataires, 2016, Le Maroc des mères célibataires
- Etude « Familles vulnérables et Enfants en institution », Concepción Badillo et Naima Hajji avec le soutien de Daniela Ciliberti, Ai.Bi. Maroc et Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale (CDEPF), 2016
- Etude sur les procédures administratives et juridiques Applicables en matière de Kafala au Maroc en cours en 2016 sous la direction du ministère de la Justice et des Libertés avec l'appui de l'UNICEF
- Statistiques et Textes réglementaires propres au Ministère de la Santé et aux SH et en lien avec la problématique (à recenser par les acteurs de la santé).
- **Annexe** : procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation



## 6. Jalons de Livraison & Paiements

Le consultant /consultant est appelé(e) à livrer les documents de capitalisation incluant les éléments suivants :

Jalons des Livrables	Délais & Durée	% de paiement
Date de démarrage souhaitée : Octobre 2018		

Jalons des Livrables	Délais & Durée	% de paiement
<b>LOT Livrables 1: RAPPORT METHODOLOGIQUE</b>	10 jours	20%
<ul style="list-style-type: none"> <li>- PV points clé des Réunions Cadrage avec les commanditaires de l'étude ;</li> <li>- Synthèse de la revue documentaire (normative et celles des pilotes)</li> <li>- Rapport méthodologique tel que décrit ci-dessus</li> <li>- Version ppt du rapport pour Présentation au comité de suivi &amp; PV validation du comité de suivi.</li> </ul>		
<b>LOT Livrables 2 : RAPPORT INTERMÉDIAIRE</b>	20 jours	40%
<ul style="list-style-type: none"> <li>- TdR, supports et rapports de déroulement de l'atelier de formation-action sur la capitalisation</li> <li>- TdR, supports et rapports de déroulement des 3 ateliers de capitalisation (modes opératoires, réalisations et chaînes de résultats et processus de formation) ;</li> <li>- Compte rendu de l'atelier de restitution intermédiaire (plénière et ateliers thématiques)</li> <li>- Documents de Capitalisation intermédiaire narratif exhaustif, illustré par la synthèse des réalisations, mécanismes et schémas organisationnels et procédures, en identifiant les exemples et bonnes pratiques à consolider, Gaps, Contraintes, Leçons apprises, succes stories, expériences les plus marquantes, témoignages, photos (version word et Ppt)</li> <li>- Versions capitalisées des modes opératoires ;</li> <li>- Versions capitalisées des cadres logiques ;</li> <li>- Kits consolidés de formation des travailleurs sociaux ;</li> <li>- Kits consolidés de renforcement des familles d'accueil ;</li> <li>- Versions Supports destinés aux enfants (Child friendly).</li> </ul>		
<b>LOT Livrables 3 : RAPPORT FINAL</b>	10 jours	40%
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de capitalisation final à usage public (version longue et version résumée en word et Powerpoint)</li> <li>- Traduction version résumée en arabe et anglais</li> <li>- Les fiches d'enquêtes et tous les autres outils de collecte de données utilisés au cours de l'étude seront remis également en annexe.</li> </ul>		
<b>TOTAL</b>	<b>40 jours</b>	<b>100%</b>

## 7. Considérations éthiques

Comme les présents termes de Références l'indiquent, l'étude sera menée selon une approche participative et inclusive des enfants. Ainsi, il est prévu que les enfants feront l'objet de collecte de données primaires par le consultant à cet effet, cette étude comme toutes autres activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation entreprises ou commanditées par l'UNICEF, (y compris les activités réalisées par des sous-traitants individuels ou institutionnels et par des partenaires), lorsqu'elles impliquent des sujets humains ou l'analyse de données secondaires sensibles, doit être menée dans le respect de la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation et conformément aux Directives éthiques de l'UNEG pour l'évaluation. (Voir annexe : procédure de l'UNICEF).

Plus précisément, en ce qui concerne la participation prioritaire des enfants aux activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation, les présentes normes s'efforcent d'appliquer les principes relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la non-discrimination et à la participation de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Dans le cadre de cette Procédure, les exigences et les principes relatifs à la production de données probantes s'appliquent aux quatre questions éthiques centrales, à savoir :

- Les avantages et préjudices ;
- Le consentement éclairé ;
- Le respect de la vie privée
- La confidentialité ;
- Le paiement et les indemnités.

A cet effet, les propositions d'offres techniques dans le cadre de cet appel d'offre doivent obligatoirement identifier clairement, les questions éthiques potentielles et les méthodes à adopter, ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de l'évaluation.

L'évaluation des offres techniques en compétition dans le cadre de cet appel d'offre, prendra également en considération l'importance accordée à la définition des implications éthiques et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données.

Par ailleurs, selon la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation, les personnes et les membres de l'équipe en charge de la collecte de données primaires impliquant des sujets humains doivent avoir reçu une formation de base à l'éthique.

## 8. Expertises Requises & Profil du groupe de consultants

L'étude sera conduite par un seul.e consultant.e qui en aura l'entière responsabilité. Il/elle pourra proposer les collaborateurs de son choix et doit fournir des copies de leurs CV et diplômes. Un bureau ou une agence de consultants disposant des compétences ci-dessous décrites pourra également présenter ses offres.

### Education :

Etre détenteur/trice (s) d'un diplôme supérieur en sciences-sociales-économiques ou équivalent, de niveau Master ou Doctorat.

### Compétences fonctionnelles :

- Autonomie, sens de l'initiative et force de proposition ;
- Esprit d'analyse et capacités de synthèse ;
- Forte capacité d'adaptation, d'écoute et un esprit critique ;
- Capacité d'animation de groupe de travail, incluant en langue arabe (avec éventuellement l'utilisation d'un assistant arabophone) et s'appuyant sur les techniques d'animation participatives ;
- Bonne capacité de rédaction en français dans un style simple et accessible pour tous, l'arabe serait un atout ;
- Disposer de capacités techniques suffisantes en communication notamment dans la production de supports avec un angle éditorial attractif, créatif et original ;
- Faire preuve d'une bonne capacité de coordination et avoir de l'expérience en matière de travail en équipe ;

### Expérience :

- Avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles dans la protection de l'enfance dont 5 ans dans la protection de remplacement et placement en familles d'accueil ;
- Avoir une expérience prouvée et avérée dans le domaine de capitalisation et transfert de connaissances incluant l'élaboration d'un dispositif de suivi évaluation (rapports, brochures, etc.);
- Avoir de bonnes connaissances en évaluation participative;
- Avoir une expérience confirmée en méthodes de recherche quantitatives et qualitatives ;
- Avoir des connaissances sur le système de protection de l'enfance marocain en termes de cadre réglementaire, d'acteurs de politiques et de pratiques ;
- Fournir au moins trois (3) productions de supports d'organisme international et des articles /récits ou documents de capitalisation d'expériences;
- Expérience avérée dans la mobilisation communautaire et la « vulgarisation » des données techniques.

Il faut savoir que c'est un sujet sensible et qu'il s'agit d'une population stigmatisée. Il est donc de la plus haute importance pour le(s) consultant(s) de posséder des compétences interpersonnelles excellentes et une sensibilité culturelle qui leur facilitera la compréhension des enjeux locaux et leur permettra d'adresser leurs conseils et formations de manière sensitive et pertinente.

## 1. Dossier De L'offre

Les consultant(es) / bureaux d'études sont invités à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature.

### a. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée ;
- Une fiche descriptive de la structure juridique (pour les bureaux d'études)
- Les CV du consultant principal candidat à la présente mise en concurrence et de son équipe,
- Le formulaire P11 du consultant principal dûment complété, y compris trois références (le Formulaire P11 est disponible en pièce jointe.
- Les références pertinentes des études similaires menées par les consultants/bureaux d'études (maximum 10 pages) ;
- Sur la base des présents TdR, Le/La consultant(e) / bureau d'études devra proposer un échéancier approximatif incluant une réunion de lancement/cadrage (kick-off), ainsi qu'un atelier de restitution pour l'ensemble des parties-prenantes impliquées dans le projet.

### b. Offre Financière :

Le/la consultant(e) / bureau d'études devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

La prestation sera entamée après la signature du contrat entre Le/la consultant(e) / bureau d'études et l'UNICEF. La date de début est prévue à partir du mois de octobre 2018 pour une durée maximale de 6 mois.

## 2. Evaluation Des Offres

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

### a. Evaluation offre technique (pondération de 80% de la note globale)

**Un score technique (St)** avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique, et une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

<b>EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)</b>	
<b>Réponse globale (20 points)</b>	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
<b>Méthodologie et approche proposée (40 points)</b>	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie	30
Qualité du plan de travail proposé	10
<b>Profil du candidat / Capacité technique (40 points)</b>	
Pertinence du Profil et de l'expérience du consultant avec des projets similaires et selon les qualifications requises	15
La qualité du travail précédent	15
Les références	10
<b>EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points</b>	<b>100</b>

### b. Evaluation offre financière (pondération 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

*Om* : l'offre économiquement la moins chère - *F* : Prix de l'offre

### c. Evaluation Finale offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière:

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$St = 80\% \text{ de la note globale et } Sf = 20\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :  
**Sg = (St x 80%) + (Sf x 20%)**

**Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.**

## 3. Soumission et processus de sélection

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature, y compris l'offre financière, en format électronique à l'adresse suivante: [rabat@unicef.org](mailto:rabat@unicef.org), en mentionnant dans l'objet du message « **Offre pour Consultation : renforcement des capacités en Communication pour le Développement (C4D) pour la promotion du placement en Familles d'accueil** », au plus tard le **10 Octobre 2018 avant minuit**, dernier délai de réception des offres.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation, (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Benyounes Moh à l'adresse :

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc

13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96

Télécopie 212 537 67 56 97

[bmoh@unicef.org](mailto:bmoh@unicef.org)